

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de
FORCALQUEIRET

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du treize décembre deux mille vingt-quatre adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

<p><u>Effectif légal</u> : 23</p> <p><u>Quorum</u> : 13</p> <p><u>Présents</u> : 13</p> <p><u>Suffrages exprimés</u> : 14</p>	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, AIPERTI Maryse, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, PABOIS Florie, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : CORONADO Juan à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry</p> <p><u>Absents excusés</u> : DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, GAUTIER Pierre, HARDY Laetitia, MARION Sylvie, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents</u> : BAVAN Dorella, JANEY Emilie, PICHON Chadia</p>
---	--

Secrétaire de séance : ALLAIN Thierry

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DU VAR

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article L812-3 du code général de la fonction publique actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le centre de gestion,

Vu l'avis favorable du 12 décembre 2024 de la formation spécialisée du centre de gestion du Var,

Il est exposé ci-après :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive.

Pour ce faire, il propose d'adhérer au service de médecine préventive et porte à la connaissance des membres présents les dispositions de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du var (jointe en annexe) à compter du 01 Janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion du Var annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur, Le Maire, à signer cette convention,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



Acte rendu exécutoire après :

- Transmission en préfecture le 20/12/24
- Publication le 20/12/24